

COMMUNE DE WESTHALTEN

ARRETE MUNICIPAL N°6/2023 portant fermeture de l'aire de jeux situé au 21 rue de la Fontaine

Le Maire de la Commune de WESTHALTEN,
Vu les articles L.131-4 et L.181-38 et suivants du Code des Communes,
Vu le Code de la route, articles 44 et R.225;
Considérant la nécessité de fermer l'aire de jeux situé au 21 rue de la Fontaine pour raison de sécurité (agrès non conformes)

ARRETE

Art.1er-

A partir de ce jour, l'aire de jeux, situé au 21 rue de la Fontaine, sera fermée pour raison de sécurité.

Art. 2-

La Commune de Westhalten est tenue d'enlever les agrès concernés.

Art 3- Copie du présent arrêté sera adressé à

- * M. le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Rouffach
- * Brigade Verte
- * Archives
- * Affichage

Fait à Westhalten, le 22 février 2023

Le Maire,

Nathalie LALLEMAND

